

Délais de paiement : il n'y aura pas d'amélioration significative de la situation sans une véritable mobilisation de tous les acteurs

Publié le 1 juin 2018

Ce jeudi 31 mai 2018, le MEDEF accueillera la 5ème édition des Assises et des Prix des délais de paiement. Aux côtés de la Médiation des Entreprises et de l'Observatoire des Délais de Paiement, le Medef est pleinement engagé dans la lutte contre les retards de paiements et pour la promotion des bonnes pratiques.

Bien que les délais de paiement soient à la baisse sur le long terme, ils représentent une menace pour la santé économique des entreprises et du pays : 41% des 397 milliards de dettes fournisseurs de sociétés non financières sont portées par les entreprises subissant des retards de paiement clients.

Les retards de paiement concernent 32% de l'ensemble des entreprises, les PME restant les plus fragilisées (pour 2016, si les délais avaient été respectés, 9 milliards d'euros de trésorerie auraient été libérés).

Le Medef promeut les outils qui permettent une meilleure gestion des chaînes de paiement et de facturation, informe les entreprises des solutions de financement de la trésorerie et du poste client notamment à travers la publication de guides ou la mise en place de formations, participe aux actions menées par la Médiation des entreprises...

Enfin, il faut garantir un cadre législatif clair. Cela passe par **l'application stricte et rigoureuse de la loi et des sanctions prévues, sans surenchère législative.** S'assurer du respect des mesures existantes serait de nature à **apporter une amélioration plus significative de la situation.**